

5 choses que vous pouvez faire pour vous préparer à vous inscrire

1. Visitez HealthCare.gov

Apprenez-en plus sur le marché de l'assurance santé, y compris sur Medicaid et sur le Programme d'assurance santé des enfants (CHIP).

2. Demandez à votre employeur s'il offre une assurance santé

Si votre employeur ne profite pas du Programme d'options de santé des petites entreprises (SHOP), ou s'il n'offre pas d'autre couverture de santé, vous devrez peut-être obtenir une couverture par le marché ou par d'autres sources.

3. Dressez une liste de questions que vous vous posez avant qu'il soit temps de choisir votre plan de santé

Par exemple, « Puis-je rester avec mon médecin actuel ? » ou « Est-ce que ce plan couvrira mes frais de santé quand je serai en voyage ? »

4. Recueillez les informations de base sur les revenus de votre foyer

Vous aurez besoin de renseignements sur vos revenus tels que le genre de renseignements que vous obtenez de votre W-2, vos fiches de paie, ou votre déclaration de revenus.

5. Définissez votre budget

Il existe différents types de plans de santé pour répondre à une variété de besoins et de budgets. Vous aurez besoin de déterminer combien vous serez en mesure de dépenser sur les primes chaque mois, et combien vous voudrez payer de votre poche pour les médicaments sur ordonnances ou les services médicaux.



Le Marché de l'Assurance Santé



Options d'assurance santé

Le marché est un moyen de trouver une couverture de santé qui corresponde à votre budget et à vos besoins. Avec une seule demande, vous pouvez voir toutes vos options et vous inscrire. Vous pouvez demander une assurance privée, Medicaid, ou CHIP.

Chaque plan de santé sur le marché offre le même ensemble de prestations essentielles de santé, y compris les visites chez le médecin, les soins préventifs, l'hospitalisation, les médicaments sur ordonnances, et plus encore. Vous pouvez comparer les plans basés sur le prix, les prestations, la qualité, et d'autres caractéristiques importantes pour vous avant de faire votre choix.

Régimes d'assurance gérés par des sociétés privées

Les régimes d'assurance offerts par le marché sont gérés par des entreprises privées. Peu importe où vous vivez, vous serez en mesure de comparer vos options de couverture de santé sur le marché et voir ce que vos primes, franchises, et coûts à payer de votre poche seront avant de prendre la décision de vous inscrire.

Des protections pour vous et votre famille existent. Les régimes d'assurance ne peuvent pas vous refuser de couverture en raison de conditions préexistantes ou chroniques comme le cancer ou le diabète, et ils ne peuvent pas facturer de primes différentes aux femmes et aux hommes.

Réduisez vos coûts

Lorsque vous utiliserez le marché, vous pourrez être en mesure d'obtenir un crédit d'impôt pour réduire les coûts sur vos primes mensuelles et les coûts à payer de votre poche. Lorsque vous déposerez votre demande, vous découvrirez combien vous pouvez économiser. La plupart des gens qui déposent une demande pourront profiter d'économies.

Explorez le marché

Visitez Healthcare.gov pour obtenir des réponses à vos questions et vous inscrire pour les mises à jour par courriel concernant le marché. Vous pouvez également appeler le Centre d'appel du marché de l'assurance maladie au 1-800-318-2596. Les utilisateurs d'ATS doivent appeler le 1-855-889-4325.

Lorsque la Période d'inscription (Open Enrollment) commencera, vous pourrez aller sur le marché et déposer une demande de couverture de santé, comparer toutes vos options et vous inscrire à un régime.

Si vous êtes admissible à une Période spéciale d'inscription en raison d'un changement dans votre vie comme de se marier, d'avoir un bébé, de perdre une autre couverture, ou de déménager, vous pourrez déposer une demande de couverture en dehors de la Période d'inscription. Vous pourrez également déposer une demande pour Medicaid et CHIP à tout moment de l'année, en utilisant le même formulaire de demande.

La Période d'inscription pour une couverture en 2017 commencera le 1er novembre 2016 et se terminera le 31 janvier 2017. Inscrivez-vous avant le 15 décembre afin que votre nouvelle couverture commence le 1er janvier.